



Contrat sous-traitant perdu + congés sans solde (imposées)

Par **Nereida**, le **28/12/2019** à **16:31**

Bonjour,

J'ai deux questions concernant mon employeur:

1. J'ai été embauchée en CDI temps partiel en mars 2019 par l'entreprise "A", et je travaille en tant que "sous-traitant" pour leur client "B". En Aout 2019, l'entreprise "B" a fermé deux semaines pour vacances: Étant donné que je n'avais pas cumulé assez de congés, je n'ai pas pu les poser: Ils m'ont donc imposé des congés sans solde sans que je signe quoi que ce soit et sans me proposer d'être placée sur un autre site (ils n'ont pas d'autres clients sur la ville), je vous laisse imaginer mon salaire... Un peu naïve, je ne me suis pas posée des questions mais on m'a dit que cela n'est pas légal. Est-ce vrai? Que dois-je faire?

2. Il y a un mois j'ai signé un avenant, donc je suis désormais embauchée en CDI à temps plein, cette fois-ci placée sur un autre site client "C". Ils viennent apparemment de perdre le contrat, ce qui fait qu'ils n'ont aucun autre site à temps plein à me proposer. Qu'est-ce que je vais devenir?

Est-ce que le nouveau sous-traitant doit m'embaucher? Est-ce que c'est le chômage technique pour moi?

Je suis perdue.

Merci et bonnes fêtes à tous.